

- AVIS D'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Type de marché : Marchés de services

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne des prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2024-2027.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) propre à chaque lot.

Code NUTS : FRF12

Lieu(x) d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération.



Forme des marchés :

Pour chaque lot, à l'exception du lot n°2, les prestations donneront lieu à un marché mixte :

- **Les prestations de maintenance préventive des équipements installés font l'objet d'un marché ordinaire.** Elles constituent la partie forfaitaire du marché mixte.
- **Les prestations de maintenance corrective des équipements installés font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire** passé en application des articles L2125 - 1 ; R2161 - 1 à 6 et R2161 - 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Elles constituent la partie à bons de commande du marché mixte.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
1	Sans	15 000 € HT
3	Sans	10 000 € HT
4	Sans	15 000 € HT
5	Sans	15 000 € HT
6	Sans	25 000 € HT
7	Sans	15 000 € HT
8	Sans	20 000 € HT
9	Sans	6 000 € HT
10	Sans	60 000 € HT

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction éventuelle.

Le lot n°2 donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire passé en application des articles L2125 - 1 ; R2161 - 1 à 6 et R2161 - 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Elles constituent la partie à bons de commande du marché mixte.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
2	Sans	20 000 € HT

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :



TOUS LOTS CONFONDUS	Code CPV	Libellé du code CPV
	50324200-4	Services de maintenance préventive
Lot	Code CPV	Libellé du code CPV principal
1 – Systèmes d’alarmes incendie	50532000-3	Services de réparation et d'entretien de machines et d'appareils électriques et de matériel connexe
2 – Extincteurs – R.I.A	50413200-5	Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie
3 – Dispositifs de Désenfumage	50610000-4	Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
4 – Ascenseurs	50750000-7	Services d'entretien d'ascenseurs
5 – Alarme intrusion /télésurveillance	50532000-3	Services de réparation et d'entretien de machines et d'appareils électriques et de matériel connexe
6 – Chaudières – Radiants – ramonage	50531100-7	Services de réparation et d'entretien de chaudières
	50531200-8	Services d'entretien d'appareils à gaz
7 – Climatisation /C.T. A/ VMC	50730000-1	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération
8 – Portes sectionnelles et coulissantes, Portails automatiques	50712000-9	Services de réparation et d'entretien d'installations mécaniques de bâtiment
9 – Adoucisseurs d’eau	50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
10 – Génie Climatique - Piscines	50531100-7	Services de réparation et d'entretien de chaudières
	50531200-8	Services d'entretien d'appareils à gaz
	50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Marché divisé en lots : OUI

La consultation est allotie selon ce qui suit :

Numéro de lot	Intitulé	Estimation sur la totalité du marché
Lot 1	Systèmes d'alarmes incendie	80 000 € HT
Lot 2	Extincteurs – R.I.A	100 000 € HT
Lot 3	Dispositifs de Désenfumage	60 000 € HT
Lot 4	Ascenseurs	80 000 € HT
Lot 5	Alarme intrusion /télésurveillance	80 000 € HT
Lot 6	Chaudières – Radiants – ramonage	120 000 € HT
Lot 7	Climatisation /C.T. A/ VMC	80 000 € HT
Lot 8	Portes sectionnelles et coulissantes, Portails automatiques	100 000 € HT



Numéro de lot	Intitulé	Estimation sur la totalité du marché
Lot 9	Adoucisseurs d'eau	30 000 € HT
Lot 10	Génie Climatique - Piscines	260 000 € HT

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé (ou d'un accord-cadre en ce qui concerne le lot 2). Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul lot ou plusieurs lots.

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Possibilité de reconduire le marché en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée des marchés – délai d'exécution des prestations

Pour chaque lot, à l'exception du lot n°2, le marché mixte est conclu tant pour sa partie forfaitaire que pour sa partie à bons de commandes à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024. Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois par tacite reconduction pour une durée d'une année à chaque fois. Dans tous les cas, le marché mixte prendra fin au plus tard le 31/12/2027.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction du marché. Le pouvoir adjudicateur peut choisir de ne pas reconduire tout ou partie du marché mixte. Il communique sa décision au titulaire au moins trois mois avant la date d'expiration du marché.

Pour le lot n°2, l'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024. Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois par tacite reconduction pour une durée d'une année à chaque fois. Dans tous les cas, l'accord-cadre prendra fin au plus tard le 31/12/2027.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction du marché. Le pouvoir adjudicateur peut choisir de ne pas reconduire l'accord-cadre. Il communique alors sa décision au titulaire au moins trois mois avant la date d'expiration du marché.

Planning d'intervention - Délais d'exécution



Partie forfaitaire du marché mixte : Les différentes interventions réalisées par le prestataire sont formalisées au début de chaque période d'exécution du marché sous la forme d'un planning d'exécution. Les parties peuvent faire évoluer ce planning d'intervention d'un commun accord.

Seule la dernière version notifiée par le pouvoir adjudicateur au titulaire du marché revêt valeur contractuelle.

Partie à bons de commande du marché mixte et accord-cadre à bons de commande (lot n°2 uniquement) : Les délais d'exécution sont précisés dans chaque bon de commande émis. La notification du bon de commande vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Opération financée sur ressources propres de la collectivité.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix seront révisables par application d'un coefficient Cn calculé selon la formule détaillée dans le CCP propre à chaque lot.
- Une avance peut être versée dans les conditions indiquées dans le CCP propre à chaque lot.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Pour chaque lot, le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;



- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DCI ou équivalent).

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix	60 %
2	Valeur Technique	40 %

Date limite de réception des offres : Lundi 24 juillet 2023 à 12h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Jugement des offres :

Le détail des critères et sous-critères de jugement des offres sont précisés pour chaque lot de la consultation à l'article 6.2 du règlement de la consultation.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique



suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038

67070 STRASBOURG Cedex

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

Tél : 03.88.21.23.23

Fax : 03.88.36.44.66

Procédure de recours :

Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

- Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :



- Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.
- Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24

Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 09 juin 2023

